

GRAND CONSEIL

Postulat Solange Berset

253.04
DFIN

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

(dépôt)

Je demande au Conseil d'Etat d'étudier l'élargissement des affiliés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

(développement)

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat est une institution de droit public et a une administration séparée de celle de l'Etat.

Dans son article 3, al. 2, il est prévu que le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation de l'ensemble des salariés au service des communes, d'associations de communes ou d'institutions qui exercent dans le canton une activité d'utilité publique. Le Conseil d'Etat fixe les conditions d'admission et de prévoyance pour les institutions externes.

Si l'on constate un résultat négatif en 2001 de – 0,42%, en 2002 de – 2,49%, les comptes 2003 laissent apparaître, après constitution d'une réserve de 20 millions de francs, un bénéfice de 6,5 millions de francs.

A la lecture du dernier rapport actuariel on peut conclure que la situation de la Caisse est positive et que le degré de couverture en situation de liquidation est de 81,49%. Avec ce pourcentage, la CPPEF fait partie des caisses publiques romandes les mieux couvertes.

Lors du rapport de l'exercice 2002, le Grand Conseil était informé que le Comité de la Caisse préparait une révision de la loi de 1993 et que l'objectif était de proposer des modifications durant l'année 2003 encore. A ce jour, nous ne sommes en possession ni d'un nouveau projet de loi ni de propositions de modifications.

Toutefois, le Conseil d'Etat a refusé des demandes d'adhésion de communes, d'associations étroitement liées à l'Etat (p. ex. corporations de triage forestier) et l'on apprend également que la Caisse de prévoyance du personnel des EEF ne peut être intégrée à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Au vu de ces considérations, à l'heure où de nombreux défis sont lancés afin d'assurer la pérennité des Caisses de prévoyance, d'assurer le maintien de bonnes prestations, je demande au Conseil d'Etat :

- d'étudier la possibilité d'élargir le cercle des bénéficiaires potentiels à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg afin de permettre l'affiliation d'employé(e)s d'autres établissements para-étatiques (p. ex. régies d'Etat, établissements et institutions subventionnés par l'Etat, etc.) ;
- d'étudier la création d'une caisse unique groupant tous les employé(e)s (Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg et autres établissements para-étatiques).

(Sig.) Solange Berset, députée
et 31 cosignataires

16 juin 2004